

ANNONCES LEGALES

Selon l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de La Marne Agricole est fixé pour l'année 2022 à : 0,183 € hors taxe du caractère et selon les forfaits. Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposées par ledit Arrêté.

PRÉFET DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL PÔLE DE L'APPUI TERRITORIAL

COMMUNE DE BUSSY LE REPOS
Définition des périmètres de protection du captage d'eau potable situé sur la commune de Bussy le Repos
Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE

Le dossier de définition des périmètres de protection du captage d'eau potable situé sur la commune de Bussy le Repos sera soumis à une enquête publique dans les formes déterminées par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Un dossier d'enquête sera déposé à la mairie de Bussy le Repos le mardi 30 mai 2023 au mardi 27 juin 2023 inclus, pour que les habitants et intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture au public et consigner sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, leurs observations sur l'utilité publique des périmètres projetés et les conséquences des servitudes à imposer ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : pref-bdl-politiques-publiques@mame.gouv.fr en précisant l'intitulé de l'enquête dans l'objet du courriel. La préfecture transmettra ces observations au commissaire-enquêteur, ainsi qu'à la mairie de Bussy le Repos afin qu'elles soient insérées au registre d'enquête. La préfecture se chargera de la mise en ligne de ces observations sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne : <http://www.mame.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-declaration-d-utilite-publique> où le dossier sera également disponible.

Les intéressés pourront faire parvenir leurs observations par lettre adressée pendant la durée de l'enquête à Mme le commissaire-enquêteur, domiciliée au siège de l'enquête, mairie de Bussy le Repos - 5 rue Royale - 51330 Bussy le Repos. Mme Béatrice PENASSE est désignée commissaire-enquêteur. Elle siègera à la mairie de Bussy le Repos.

- le mardi 30 mai 2023 de 17h00 à 19h00 (ouverture de l'enquête).
 - le samedi 17 juin 2023 de 17h00 à 19h00 (clôture de l'enquête).
 - le mardi 27 juin 2023 de 17h00 à 19h00 (clôture de l'enquête).
- A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur exprimera ses conclusions motivées sur l'utilité publique des périmètres projetés en précisant si elles sont favorables ou non à l'adoption du projet et dressera un procès-verbal de l'opération dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête. Une copie du rapport du commissaire enquêteur pourra être consultée à la mairie de Bussy le Repos et à la préfecture de la Marne. Il sera également mis en ligne sur le site internet susvisé.
- Châlons-en-Champagne, le 20 Avril 2023
Pour le préfet et par délégation,
Le chef du pôle de l'appui territorial,
Florence BORGNIET

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE VINICOLE DE BELVAL-SOUS-CHÂTILLON
1 Grande Rue - 51480 BELVAL-SOUS-CHÂTILLON
RCS REIMS 780 360 079
Agréée n° 51134

AVIS DE CONVOCATION

Les associés de la Coopérative sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 31 mai 2023 à 17 h 00, au siège social de la Coopérative, pour débattre sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 30 novembre 2022,
2. Examen et approbation des comptes et des rapports,
3. Quitus aux administrateurs,
4. Affectation du résultat,
5. Nomination des Commissaires aux comptes,
6. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration,
7. Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs,
8. Budget formation des administrateurs,
9. Constatation de la variation du capital social,
10. Pouvoirs.

Les associés coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance, au siège social à partir du 15ème jour précédant l'assemblée générale, du rapport du Conseil d'Administration, des comptes annuels, des comptes consolidés ou combinés, des résolutions proposées et du document prévu au III de l'article L. 521-3-1. Pour avis.

Le Conseil d'Administration.

PRÉFET DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET DE LA MARNE

Direction Départementale des Territoires
Préservation de l'Environnement, Eau,
Préservation des Ressources

DEMANDE D'ENREGISTREMENT RELATIVE À LA CONSTRUCTION d'un nouvel entrepôt sur la commune de Recy
présentée par la SCCV RECY 2022

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

En application des dispositions du Code de l'environnement, une consultation publique est ouverte du lundi 12 juin 2023 au lundi 10 juillet 2023 inclus par arrêté préfectoral n° 2023-CP-91-IC sur la demande d'enregistrement concernant la construction d'un nouvel entrepôt sur la commune de Recy présentée par la SCCV RECY 2022. Pendant toute la durée de la consultation publique, toute personne intéressée pourra consulter le dossier relatif à cette requête et consigner ses observations sur le registre déposé en mairie de Recy, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 13h30 à 18h00 ou les adresser au Préfet par lettre à l'adresse suivante : Direction départementale des territoires - Service environnement - Unité procédures-environnementales - 40, Boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne cedex ou par voie électronique à : ddt-participations-publiques@mame.gouv.fr

A l'issue de la procédure, la demande susvisée peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales applicables fixées par arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus. Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande présentée par la société SCCV RECY 2022. Cet avis au public ainsi que la demande de l'exploitant sont consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne : www.mame.gouv.fr. Châlons-en-Champagne le 5 mai 2023 Pour le Préfet et par délégation, Le Chef de l'Unité procédures environnementales SIGNE Vincent ROGER

SCGP « RV INVEST »
Société civile de gestion de portefeuille
Capital social : 1 000 Euros
Siège social : 1, Place de l'Église
51260 MONTGENOST
Immatriculée au RCS de REIMS
N°801 489 832

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant procès-verbal en date du 30 novembre 2022, les associés de la société « RV INVEST », en cours de liquidation, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quittance au liquidateur, font décharger de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation avec effet à compter du 30 novembre 2022. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de REIMS.
Pour avis,

LA ROUVIERE

SARL au capital de 620 200 €
RCS REIMS
Siège social : 39, rue Vermouillet, 51100 REIMS
911 811 511 RCS REIMS

Il résulte du procès-verbal de l'AGE du 22/12/2022 que le capital social a été augmenté de 120 000 € pour être porté à 640 200 € par voie d'apport en nature. Les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Publiez votre annonce légale à tout moment !

Journaldeslegales.com

Plateforme de publication d'annonces juridiques et légales dédiées aux professionnels et aux entrepreneurs

ENTREPRENEURS ET PARTICULIERS
Laissez-vous guider par nos modèles disponibles, saisissez votre annonce légale et payez en ligne.
Attestation et règlement immédiats 24h/24 et 7j/7

UNE QUESTION ?
Contactez-nous au
03 26 04 74 55
legales@journaldeslegales.com
Du lundi au vendredi,
de 8h à 12h et de 14h à 17h

Vos données personnelles sont collectées et traitées dans le cadre de l'exécution du contrat de parution des annonces légales. Sans fourniture de vos données personnelles ou de celles de votre client Champagne Editions ne pourra pas remplir ses obligations contractuelles.

PRÉFET DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET DE LA MARNE

Direction Départementale des Territoires
Service Environnement

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉE PAR LA SOCIÉTÉ SAS URBA 380 EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE PROULLY

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique est ouverte du vendredi 9 juin 2023, à partir de 14h00, au lundi 10 juillet 2023 inclus, jusqu'à 17h00, par arrêté préfectoral n° 2023-EP-96-IC sur la demande de permis de construire déposée par la Société SAS URBA 380, dont le siège social est situé à : 75 allée Wilhelm Roentgen, CS40935, 34961 MONTPELLIER Cedex 2, en vue de créer une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Prouilly.

A cet effet, l'intégralité du dossier au format papier comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet, notamment une étude d'impact en date du 4 novembre 2022, sera déposée à la mairie de Prouilly où chacun pourra en prendre connaissance pendant 32 jours consécutifs, soit du vendredi 9 juin 2023, à partir de 14h00, au lundi 10 juillet 2023 inclus, jusqu'à 17h00, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. L'intégralité du dossier sera également consultable sous forme électronique en mairie de Prouilly (siège de l'enquête publique) sur un ordinateur ou une tablette mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne (www.mame.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques).

Les intéressés pourront consigner leurs observations et propositions sur le registre à feuillet non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet en mairie de Prouilly aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et pendant les permanences du commissaire enquêteur ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête.

Par correspondance, à la mairie de Prouilly (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur qui les insérera et les annexera aux registres lors des permanences prévues aux dates indiquées à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2023-EP-96-IC par voie électronique à : ddt-participations-public@mame.gouv.fr. Les observations transmises par voie électronique seront communiquées par la Direction départementale des territoires au commissaire-enquêteur. Il ne pourra être pris en considération les observations parvenues avant la date de clôture de l'enquête publique, soit le lundi 10 juillet 2023 à 17h00.

M. Fabrice DELAIRE, officier supérieur de l'armée de terre retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur par l'ordonnance susvisée, siègera, à la mairie de Prouilly, aux dates et heures indiquées ci-dessous afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

- le vendredi 9 juin 2023, de 14h00 à 17h00 ;
- le samedi 24 juin 2023, de 9h00 à 12h00 ;
- le lundi 10 juillet 2023, de 14h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires ou à la mairie de Prouilly.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande de permis de construire déposée par la Société SAS URBA 380.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le défaut de notification d'une décision expresse dans le délai d'instruction vaut décision implicite de rejet.

Des informations peuvent être demandées soit :

- auprès de M. Thibault RUELLAN par courriel : ruellan.thibault@urbasas.com ou par voie postale à la société SAS URBA 380, dont le siège social est situé à : 75 allée Wilhelm Roentgen, CS40935, 34961 MONTPELLIER Cedex 2 ;
- auprès de la Direction départementale des territoires, soit par mail à ddt-participations-publiques@mame.gouv.fr, soit par voie postale à DDT 51 - Service environnement (Unité procédures environnementales) ou service urbanisme et planifications (pôle application du droit des sols) 40 boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le 15 mai 2023
Pour le Préfet et par délégation
Le Chef de l'Unité procédures environnementales
Signé : Vincent ROGER

PRÉFET DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service Environnement

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉE PAR LA SOCIÉTÉ NEOEN SA EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL ET FLOTTANTE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE MATIGNICOURT-GONCOURT ET D'ORCONTE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique est ouverte du lundi 12 juin 2023, à partir de 10h00, au mercredi 12 juillet 2023 inclus, jusqu'à 19h30, par arrêté préfectoral n° 2023-EP-88-IC sur la demande de permis de construire déposée par la Société NEOEN SA, dont le siège social est situé à : 22 rue Bayard 75008 PARIS, en vue de créer une centrale photovoltaïque au sol et flottante sur le territoire des communes de Matignicourt-Goncourt et d'Orconte.

A cet effet, l'intégralité du dossier au format papier comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet, notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale en date du 10 novembre 2022, sera déposée aux mairies de Matignicourt-Goncourt et d'Orconte, où chacun pourra en prendre connaissance pendant 31 jours consécutifs, soit du lundi 12 juin 2023, à 10h00, au mercredi 12 juillet 2023 inclus, jusqu'à 19h30, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Matignicourt-Goncourt et de la mairie d'Orconte.

L'intégralité du dossier sera également consultable sous forme électronique en mairie de Matignicourt-Goncourt (siège de l'enquête publique) sur un ordinateur ou une tablette mis à disposition du public.

Sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne (www.mame.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques).

Les intéressés pourront consigner leurs observations et propositions sur le registre à feuillet non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet en mairies de Matignicourt-Goncourt et d'Orconte aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies et pendant les permanences du commissaire enquêteur ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête.

Par correspondance, à la mairie de Matignicourt-Goncourt (siège de l'enquête) et d'Orconte, à l'attention du commissaire enquêteur qui les insérera et les annexera aux registres lors des permanences prévues aux dates indiquées à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2023-EP-88-IC par voie électronique à : ddt-participations-public@mame.gouv.fr. Les observations transmises par voie électronique seront communiquées par la Direction départementale des territoires au commissaire-enquêteur.

Il ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur que les observations parvenues avant la date de clôture de l'enquête publique, soit le mercredi 12 juillet 2023 à 19h30.

Mme Brigitte NOEL, commandant fonctionnel honoraire, désignée en qualité de commissaire enquêteur par l'ordonnance susvisée, siègera, aux mairies de Matignicourt-Goncourt et d'Orconte aux dates et heures indiquées ci-dessous afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

- le lundi 12 juin 2023, de 10h00 à 13h00 ;
- le samedi 24 juin de 10h30 à 13h30 ;
- le vendredi 23 juin 2023, de 16h00 à 19h00 ;
- le mercredi 12 juillet 2023, de 16h30 à 19h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires ou aux mairies de Matignicourt-Goncourt et d'Orconte.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande de permis de construire déposée par la Société NEOEN SA.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le défaut de notification d'une décision expresse dans le délai d'instruction vaut décision implicite de rejet.

Des informations peuvent être demandées soit :

- auprès de M. Romain FERROULLAT par courriel : romainferroullat@neoen.com ou par voie postale à la société NEOEN SA, dont le siège social est situé : 22 rue Bayard, 75008 PARIS.
- auprès de la Direction départementale des territoires, soit par mail à ddt-participations-publiques@mame.gouv.fr, soit par voie postale à DDT 51 - Service environnement (Unité procédures environnementales) ou service urbanisme (pôle application du droit des sols) 40 boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le 5 mai 2023
Pour le Préfet et par délégation
L'Adjoint au Chef du Service environnement
Signé : Flavien VAILLE